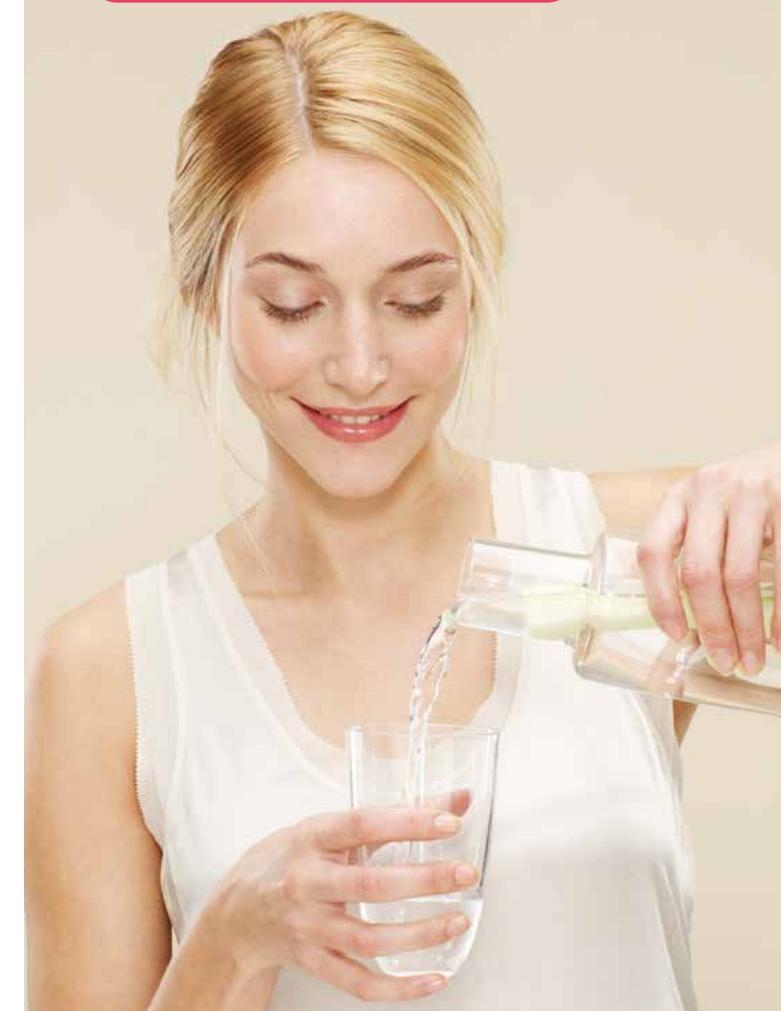


Votre facture en toute transparence

> GESTION



DE QUOI SE COMPOSE LE PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau est défini par vos élus et comprend le captage, l'acheminement et la distribution de **l'eau potable**.

Le prix du traitement et de l'acheminement des **eaux usées** de votre domicile jusqu'à son retour au milieu naturel est également à prendre en compte. S'ajoutent enfin les **taxes** de l'État et les **redevances** reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) visant à lutter contre la pollution des eaux et à protéger la ressource.

POURQUOI LE PRIX DE L'EAU VARIE ?

Le prix de l'eau est fixé localement et peut évoluer d'une commune à l'autre en raison des facteurs suivants :

> LES PARTICULARITÉS LOCALES

LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Plus la qualité de l'eau captée est bonne, moins elle aura besoin de traitement et moins il y aura de frais. Les étapes peuvent varier du simple pompage aux traitements complexes en station avant sa distribution.

LA LOCALISATION DE LA RESSOURCE

Les problèmes de pollution et la volonté de sécuriser au maximum l'alimentation en eau amène à la puiser de plus en plus loin des points de consommation et à développer des interconnexions.

Or, plus la ressource est éloignée, plus le pompage est difficile et plus le transport coûte cher.

LES TRAITEMENTS LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

En fonction de leur composition, vos eaux usées doivent être traitées avant rejet au milieu naturel. Le coût des équipements, les traitements, les filières d'élimination des sous-produits (boues résiduelles...) et la fragilité du milieu de rejet ont également un coût qui impacte votre facture.

LA DENSITÉ DE LA POPULATION DESSERVIE

Plus il y a d'habitants dans votre commune, plus les charges liées au service sont réparties et moins elles sont importantes. De même, lorsque l'habitat est dispersé, ou faiblement aggloméré, les réseaux de distribution et de collecte d'eaux usées sont plus coûteux par habitant desservi.

> LES PARTICULARITÉS TECHNIQUES

L'état (taille, âge, performance) des équipements, les emprunts et les provisions réalisés pour améliorer ou renouveler les installations, le montant des aides accordées... contribuent à définir le prix de votre eau.

> LES REDEVANCES

Collectées et reversées dans leur intégralité pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), elles servent à lutter contre la pollution des eaux et à protéger la ressource.

PRÉSERVEZ VOTRE PORTE-MONNAIE !

Faites des économies grâce à des gestes simples du quotidien et ne jetez pas tout à l'égout.

➔ RENDEZ-VOUS SUR
www.sdea.fr
Rubrique LES SERVICES / CONSEIL

Faites le plein d'astuces pour jardiner sans pesticides et protéger la ressource en eau.

➔ RENDEZ-VOUS SUR
www.mission-eau-alsace.org



www.sdea.fr

Créez votre Espace Client
et effectuez toutes vos démarches
en 1 clic !



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM / CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



Pour répondre au mieux à vos attentes, le SDEA vous propose une facture alliant clarté et transparence des informations.

+ de SIMPLICITÉ

Au recto, vous accédez en un simple coup d'œil aux principaux éléments qui la composent : période de consommation, volumes consommés, montants à régler. Au verso, vous disposez du détail de votre facture.

+ de LISIBILITÉ

Grâce aux encarts situés au recto, vous obtenez directement vos contacts de référence, l'historique de votre consommation ainsi que des conseils et informations pratiques pour mieux gérer votre budget eau.

VOTRE FACTURE EST ANORMALEMENT ÉLEVÉE ?

Le SDEA vous informe dès que votre consommation dépasse 40 % de votre précédente consommation et vous indique les origines possibles de cette surconsommation : changement de votre composition familiale, erreur dans la relève de l'index que vous avez transmis au SDEA, fuite. Dans ce dernier cas, soyez vigilant ! Les fuites d'eau sur vos installations privatives ne sont pas toujours visibles, mais peuvent avoir des conséquences importantes sur votre facture. Pour les éviter, une série de contrôles préliminaires simples et sans frais peut être réalisée.

➔ En cas de doute sur votre consommation, consultez la plaquette « Halte aux fuites » sur www.sdea.fr, Rubrique LES SERVICES / GESTION / + de services ou dans votre centre SDEA de proximité.

➔ Pour connaître les modes de paiement disponibles, rendez-vous sur www.sdea.fr, Rubrique LES SERVICES / GESTION / Je paie ma facture.

VOUS AVEZ UNE QUESTION

SUR LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE ?

➔ Contactez votre Trésorerie dont les coordonnées figurent sur votre facture.

SUR LE CONTENU DE VOTRE FACTURE ?

➔ Contactez le SDEA du lundi au vendredi de 08 h 00 à 18 h 00 au : **03 88 19 29 99**

1 Référence à rappeler : N° de client, N° du contrat, Occupant, Adresse du lieu desservi.

2 Exp: TRÉSORERIE DU SDEA ALSACE MOSELLE, 1 RUE DE ROME - CS 3008, 67012 STRASBOURG CEDEX.

3 Consommation du 29/06/2016 au 31/12/2016.

4 Consommation facturée: 78 m³.

5 Total facturé TTC eau + redevances Agence de l'Eau: 172,87.

6 Consommation en m³.

7 Montant total à payer AVANT LE 17/02/2017: 288,78 €.

8 N° du contrat: 31/12/2016.

9 Ancien index: 938, Index déposé: 1016, Index rempli: 1016, Nouvel index: 1016.

10 Consommation facturée: 78 m³.

11 DISTRIBUTION DE L'EAU: PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours): 34,22 €.

12 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES: PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours): 30,11 €.

13 ORGANISMES PUBLICS: AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE: 28,80 €.

14 Total de votre facture: 288,78 €.

Facture 20/01/2017							
N° du contrat	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso en m ³
		31/12/2016	938			1016	78
Consommation totale estimée							78
Consommation facturée							78
Détail de votre facture							
Tranche	Prix au	Qté	Prix unitaire en €	Montant HT en €	TVA en €	Montant TTC en €	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours)							
SDEA périmètre Kronthal	1 x 185 j	01/01/2016	185 jours	64,00	32,44	1,78 (5,50%)	34,22
PART PROPORTIONNELLE - CONSOMMATION							
SDEA périmètre Kronthal		01/01/2016	78 m ³	1,04	81,12	4,46 (5,50%)	85,58
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU							
Agence de l'eau Rhin Meuse		01/01/2016	78 m ³	0,052	4,06	0,22 (5,50%)	4,28
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
PART FIXE - ABONNEMENT (basé sur 365 jours)							
SDEA périmètre Basse-Mossig	1 x 185 j	01/01/2016	185 jours	54,00	27,37	2,74 (10,00%)	30,11
PART PROPORTIONNELLE - CONSOMMATION							
SDEA périmètre Basse-Mossig		01/01/2016	78 m ³	1,00	78,00	7,80 (10,00%)	85,80
ORGANISMES PUBLICS							
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE							
Lutte contre la pollution domestique		01/01/2017	78 m ³	0,35	27,30	1,50 (5,50%)	28,80
Modernisation des réseaux de collecte		01/01/2017	78 m ³	0,233	18,17	1,82 (10,00%)	19,99
Total de votre facture				268,46	20,32		288,78
Montant total à payer				268,46	20,32		288,78

COMPRENDRE VOTRE FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- 1** Référence à rappeler dans tous vos échanges avec le SDEA. Par exemple, le Numéro Client, vous permet de rattacher votre contrat en ligne dans votre espace dédié pour le gérer directement depuis www.sdea.fr.
- 2** Trésorerie à laquelle adresser votre paiement. Le SDEA est un organisme public qui obéit au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Ainsi, le recouvrement des factures relève directement du Trésor Public.
- 3** Période de consommation facturée.
- 4** Prix du litre d'eau. Ce prix correspond au montant total de la facture TTC, moins le coût de l'abonnement facturé TTC, divisé par la consommation facturée en m³, puis par 1000 (1m³ = 1000 litres). Il peut donc varier en fonction de votre consommation et de la période de consommation qui vous est facturée. ➔ Plus d'informations au verso.
- 5** Montants distincts de vos factures d'eau et d'assainissement. En cas d'impayés, vous savez précisément pour quelle part vous êtes relancé par le Trésor Public. Dans certaines communes, il peut y avoir différents acteurs pour l'eau et l'assainissement, et par conséquent différentes trésoreries pour le paiement de votre facture.
- 6** Consommation en m³.
- 7** Date d'échéance de paiement.
- 8** Numéro de série de votre compteur.
- 9** Ancien et nouvel index relevés sur votre compteur.
- 10** Date de la délibération prise par vos élus pour la fixation des tarifs.
- 11** Coût total de l'eau potable consommée. Votre abonnement est fixe et comprend l'entretien et l'amélioration des ouvrages, du réseau et de votre compteur pour fournir en continu une eau de qualité. Il est calculé au prorata de la période facturée. Votre consommation est variable et dépend du nombre de m³ que vous utilisez.
- 12** Coût total de l'assainissement. Votre abonnement est fixe et couvre les opérations réalisées pour collecter, transporter, épurer les eaux usées avant restitution au milieu naturel. Il est calculé au prorata de la période facturée. Votre consommation est variable et est liée à vos rejets d'eaux usées.
- 13** Redevances. Elles sont collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et servent à lutter contre la pollution des eaux et à protéger la ressource.
- 14** Acteurs de la gestion de votre eau. Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de la fourniture de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Aussi, la part qui revient à chaque intervenant est précisée dans les différentes rubriques de la facture.